

**COUR SUPÉRIEURE
(ACTION COLLECTIVE)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : 500-06-000688-149

DATE : Le 12 novembre 2020

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE SYLVAIN LUSSIER, J.C.S

MARGUERITE HAMELIN

Demanderesse

c.

PFIZER CANADA INC.

Défenderesse

JUGEMENT DE CLÔTURE

[1] **CONSIDÉRANT** le jugement rendu le 23 septembre 2020 autorisant le désistement de la demande d'autorisation d'exercer une action collective déposée par la demanderesse Marguerite Hamelin.

[2] **CONSIDÉRANT** que onze membres s'étaient opposés au désistement de la demanderesse.

[3] **CONSIDÉRANT** que le soussigné avait ordonné que le jugement autorisant le désistement soit notifié à ces onze membres.

JL4908

500-00-011166-203

[4] **CONSIDÉRANT** que ce jugement disposait qu'il n'aurait effet que 30 jours après la dernière notification du jugement auprès de ces membres, lesquelles notifications seraient déposées au dossier de la Cour.

[5] **CONSIDÉRANT** que les avocats de la demanderesse ont notifié les onze membres le 25 septembre 2020, ont déposé la preuve de cette notification et que trente jours se sont écoulés depuis cette date.

[6] **CONSIDÉRANT** que le désistement a par conséquent pris effet le 25 octobre 2020.

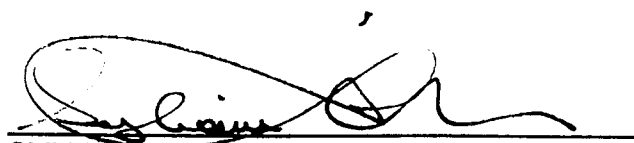
[7] **CONSIDÉRANT** que dans les circonstances, il est opportun d'émettre un jugement de clôture dans ce dossier.

[8] **POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**

[9] **DÉCLARE** que le désistement de la demande d'autorisation a pris effet le 25 octobre 2020.

[10] **PRONONCE** le jugement de clôture du présent dossier.

[11] **LE TOUT** sans frais.


SYLVAIN LUSSIER, J.C.S.

Me Jeffrey Orenstein
Me Andrea Grass
CONSUMER LAW GROUP INC.
Avocats de la demanderesse Marguerite Hamelin

Me Paul Prosterman
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L.
Avocats de la défenderesse Pfizer Canada inc.